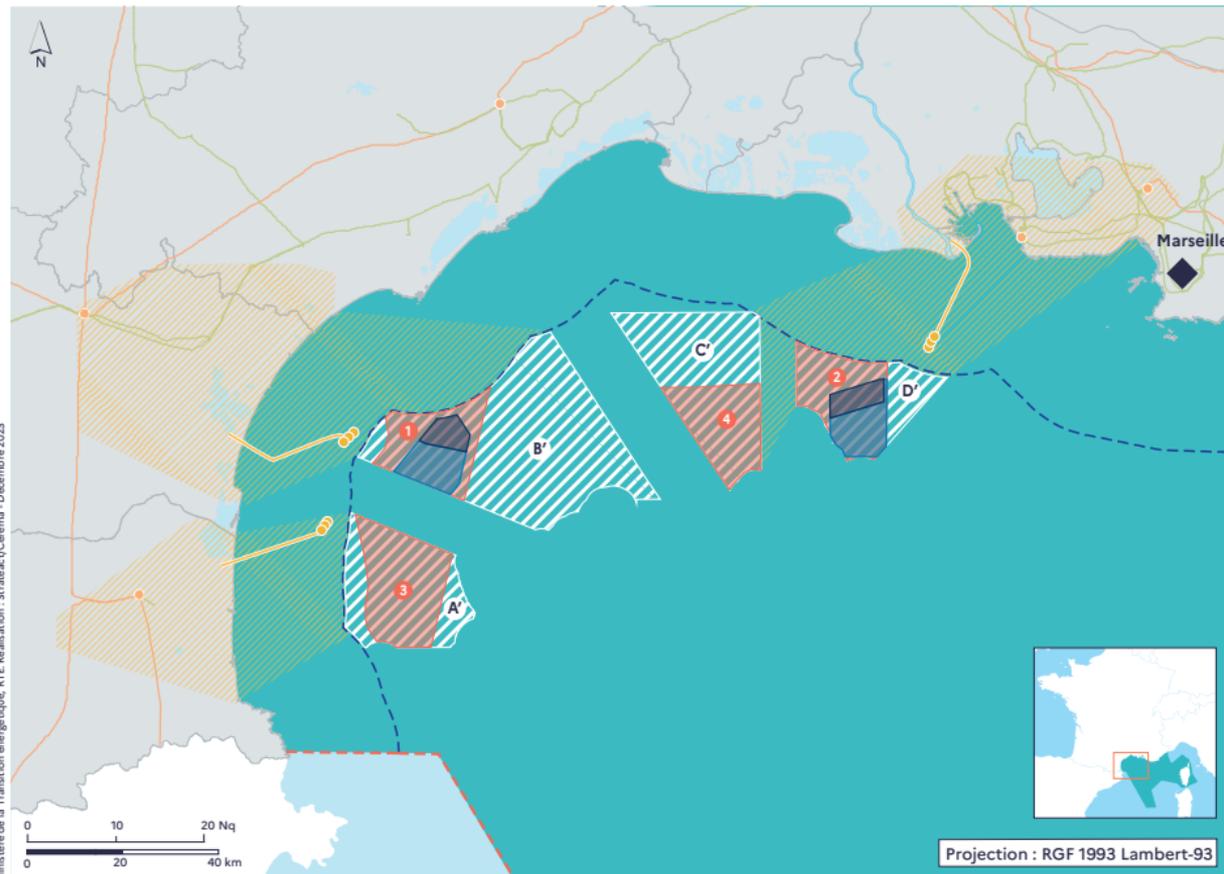


# Zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Méditerranée



- Limites des eaux sous souveraineté ou juridiction revendiquée par la France sans avoir fait l'objet d'un accord de délimitation avec un autre état
- - - Limites extérieures de la mer territoriale
- - - Limites de façade maritime
- Postes RTE 400kV
- Lignes 400kV
- Lignes 225kV
- Limites départementales
- Zones retenues pour la poursuite d'études techniques et environnementales
- Zones de projets éolien en mer déjà existants ou à l'étude
- Zones propices au développement de l'éolien en mer
- Eoliennes des projets flottants pilotes
- Raccordements des projets éoliens flottants pilotes
- Zones d'études terrestres et corridors de raccordement potentiels
- Préfets coordonnateurs :
  - ◇ Préfecture maritime (Toulon)
  - ◆ Préfecture de Région